DEPARTEMENT DU FINISTERE

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20261109-20261102_02-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 novembre 2026

***

Extrait du registre des délibérations

***

Le lundi 2 novembre 2026 à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le mardi 27 octobre 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal BOZEC, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, Mme SABOURDY Stéphanie, Mme MAREC Perrine, M. RONCIERE Nicolas, M. LE BORGNE Yves, M. HAMONIAUX Jacky, Mme DEREDEL Guénaëlle, M. AMEEL Philippe, M. MAO Sullivan, M. PENVEN Sébastien

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, M. MAGUER Mikaël a donné pouvoir à M. AMEEL Philippe, Mme LAONET Anne a donné pouvoir à M. BOZEC Pascal

Etaient absents et excusés : -

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme LE GARREC VIRGINIE

OBJET : Délibération n°20261102_02 Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le tableau des emplois doit-être modifié :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20261109-20261102_02-DE

1) Emploi d'agent d'entretien :

Suppression au 20/10/2026 d'un poste calibré d'adjoint technique à adjoint technique principal 1ère classe à 22h, suivie de la création du même emploi, calibré la même façon à 28h.

Motif : Recalibrage de l'emploi suite à une réorganisation des services

Emploi vacant : non

2) Emploi d'ATSEM :

Suppression au 20/10/2026 d'un poste calibré d'adjoint technique à adjoint technique 1ère classe à 35h, suivie de la création du même emploi, calibré d'ATSEM principal 2ème classe à ATSEM principal 1ère classe à 35h.

Motif : Recalibrage de l'emploi pour être en concordance avec le grade adéquat

Emploi vacant : non

3) Emploi d'ATSEM :

Suppression au 20/10/2026 d'un poste calibré d'Adjoint technique à Adjoint technique 1ère classe à 35h, suivie de la création du même emploi, calibré d'ATSEM principal 2ème classe à ATSEM principal 1ère classe à 35h.

Motif : Recalibrage de l'emploi pour être en concordance avec le grade adéquat

Emploi vacant : non

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3 ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 portant sur le cadre d'emplois social de catégorie C au sens de l'article 13 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, soumis aux dispositions du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 - art. 75 portant sur les adjoints techniques territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de l'article 13 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée.

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le Tableau des effectifs existant ;

Vu notamment l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique précitée ;

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent technique polyvalent (garderie et entretien) permanent à temps non complet

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212900054-20261109-20261102_02-DE

de 22 *heures hebdomadaires* en raison de la réorganisation de services qui conduit à une modification du temps de travail à 28h hebdomadaire.

Considérant l'avis favorable de la réunion de groupe du 31 août 2026 informant sur la création de poste ;

Considérant l'avis favorable du CST du 06 octobre 2026,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal ;

- **de valider** la création du poste d'agent d'entretien à 28h
- **de valider** le recalibrage de l'emploi ATSEM pour être en concordance avec le grade adéquat
- **de l'autoriser** à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la création du poste d'agent d'entretien à 28h
- Valide le recalibrage de l'emploi ATSEM pour être en concordance avec le grade adéquat
- l'autorise à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Mme Virginie LE GARREC

Le Maire
Pascal BOZEC

MAIRIE de BAYE
29 (Finistère)